



Sommaire

- Réouverture de l'Abbatiale
- Affichage légal
- Travaux TEIM

Réouverture de l'Abbatiale

Elle était fermée depuis la fin décembre en raison d'une chute de pierre. Après une expertise réalisée par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et des Bâtiments de France, et des conclusions rassurantes, nous avons la joie de vous annoncer que l'Abbatiale peut rouvrir ses portes.

Les offices reprendront à Saint-Sever-Calvados pour le dimanche des Rameaux le 2 avril.

Les visites peuvent donc reprendre, à l'exception des toits où le cheminement est trop endommagé pour supporter de nouvelles visites. Pour rappel, des tablettes 3D sont disponibles à la mairie ou au pôle socio. Vous pouvez également télécharger l'application Saint Sever 3D.



Affichage légal



De nombreux documents administratifs de la commune doivent être affichés pour que chaque habitant puisse en avoir connaissance. Cette publicité peut/doit être dématérialisée. Vous pouvez désormais retrouver tous les documents concernés en ligne via notre site internet rubrique [Documents administratifs](#) ou directement via ce [lien](#) (pour PC) ou [celui-ci](#) (pour smartphone).

Un panneau numérique sera bientôt mis en place au pied de la mairie de Saint-Sever (rue des écoles) où vous pourrez consulter ces documents en autonomie. Afin d'économies d'énergies, l'écran du panneau sera éteint la nuit mais accessible par simple pression sur l'écran à chaque instant.

Une fois le dispositif mis en place, les documents ne seront plus imprimés et affichés sur les anciens panneaux d'affichage.



Travaux TEIM

L'entreprise TEIM va effectuer des travaux de renouvellement de ligne à haute tension en limite de Saint-Sever-Calvados et Mesnil-Clinchamps, aux lieux-dits la Faverie, le Mesnil, la Jardière, la Laiserie. A ce titre, à compter du 6 mars et jusqu'au 6 juin, la vitesse sera limitée à 50km/h avec un empiètement sur la chaussée de 2m. Pendant cette restriction de circulation, le stationnement et le dépassement de tout véhicule sera interdit.